

DES ACTIONS EN MILIEU AGRICOLE POUR LE BUSARD SAINT-MARTIN - Un allié des agriculteurs

MENACES EN MILIEU AGRICOLE

- L'**intoxication** suite à l'ingestion de proies contaminées par les pesticides, ce qui entraîne un phénomène de bioamplification;
- La **fragmentation et/ou la dégradation des habitats** par l'abandon des terres, l'intensification agricole, l'assèchement des milieux humides et la maximisation des surfaces cultivables diminuent les habitats disponibles pour le Busard Saint-Martin;
- La **modernisation des techniques agricoles** favorise la coupe précoce et fréquente du foin durant la saison de reproduction du Busard, entraînant la mort de plusieurs oiseaux et réduisant leur succès de reproduction;
- Le **surpâturage** augmente les risques d'endommager les œufs ou de blesser les oisillons;
- La **perte du couvert végétal** par l'utilisation d'herbicides augmente les risques de prédation au nid des œufs et des oisillons.



ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

- **Réduire, voire éliminer l'usage des pesticides et autres intrants chimiques.** Les pesticides peuvent contaminer et affecter la survie des oiseaux par l'entremise des proies qu'ils consomment. Si vous ne pouvez pas éliminer l'usage d'intrants chimiques, évaluer la possibilité d'**éviter l'arrosage dans les travers de champ**, particulièrement ceux en bordure de cours d'eau;
- Si vous suspectez ou si on vous informe qu'un couple niche dans l'un de vos champs, **retarder la première coupe du foin jusqu'au 15 juillet** afin d'éviter la destruction de la nichée et ainsi réduire la mortalité des oiseaux;
- Si vous connaissez l'emplacement d'un nid, **conserver une bande de protection de 100 m autour de celui-ci** (aucune coupe et pas de bétail) et éviter de vous approcher trop près afin de ne pas favoriser la prédation, jusqu'au 15 juillet. Si vous apercevez un jeune qui se déplace dans l'herbe au moment du fauchage, déplacez-le hors du sillon de la faucheuse;
- **Changer le patron de fauche de l'intérieur vers l'extérieur** (fauche centrifuge). La fauche centrifuge permet aux oiseaux de fuir le champ vers les terrains voisins plutôt que d'y être confinés;
- **Augmenter la hauteur de fauche à 120 mm.**



© Myriam B. Décarie

SITUATION ET TENDANCE AU QUÉBEC

Selon l'analyse des données du *Relevé des oiseaux nicheurs d'Amérique du Nord*, de 1989 à 2009, un **déclin de 6,3 %** de sa population a été observé au Québec.



RÉPARTITION

Le Busard Saint-Martin niche du centre du Canada jusqu'au sud des États-Unis.

La population du Québec niche principalement au sud de la province et migre vers le sud des États-Unis à l'automne. Le busard Saint-Martin est considéré comme un migrateur de courte distance.



PROTECTION LÉGALE

Le Busard Saint-Martin ne possède pas de statut légal en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec.

Cette espèce est néanmoins protégée au Québec par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cette Loi interdit en tout temps de chasser, piéger ou d'avoir en sa possession un oiseau de proie (vivant ou mort). Par exemple, si un oiseau de proie est victime d'une prise accidentelle dans des pièges qui ne lui étaient pas destinés (piège à renard, coyote ou loup), le piégeur doit libérer l'animal. S'il est blessé, il doit le déclarer à un agent de protection de la faune qui l'acheminera vers un centre de réhabilitation d'oiseaux de proie.



ACTIONS DE CONSERVATION

Conserver les milieux ouverts utilisés par l'espèce;

Pour les terres abandonnées, intervenir s'il y a lieu afin d'**empêcher une croissance excessive des arbustes et la reprise de la forêt**. En matière d'aménagement, il est préférable de consulter un expert avant d'agir;

Planter des arbres dans les pointes de champs inutilisées (inaccessibles à la machinerie) ou peu productives (mauvais drainage, zone inondable). Ces arbres isolés fournissent également des sites de guet, d'alimentation et de repos pour le Busard.





Dégradation des habitats

POURQUOI PROTÉGER LES OISEAUX CHAMPÊTRES ?

Aujourd'hui, l'évolution de l'agriculture et les modifications relatives à l'utilisation du territoire créent diverses pressions sur l'habitat des oiseaux.

Or, la **présence d'oiseaux est plus que bénéfique pour le milieu agricole**, notamment en tant que prédateur naturel des insectes nuisibles.

L'existence sur une ferme de plusieurs espèces différentes de prédateurs augmente la capacité de ce milieu à faire face à l'apparition de nouvelles espèces nuisibles.

Les oiseaux champêtres représentent **une richesse pour le patrimoine faunique québécois** en contribuant à la biodiversité des écosystèmes terrestres.

BUSARD SAINT-MARTIN (*Circus cyaneus*)

Cet oiseau de proie diurne est souvent observé planant à faible altitude au-dessus des champs. Il est d'ailleurs le seul chassant autant à la vue qu'à l'ouïe.

TAILLE

46 à 50 cm de la tête à la queue,
102 à 118 cm d'envergure d'ailes.

DESCRIPTION

Mâle et femelle ont le croupion blanc permettant de le reconnaître facilement en vol. Les plumes autour du visage forment un disque facial ayant une ressemblance avec les hiboux et chouettes. Pour le mâle, la robe est gris clair et le dessous est blanc. La femelle, plus grosse que le mâle, est brune et a le ventre rayé. Les jeunes possèdent un ventre roux orangé, faiblement rayé.

HABITAT

Pâturages, milieux humides, prairies d'herbes hautes et basses, fourrages et friches herbacées.

ALIMENTATION

Son régime alimentaire est composé de petits mammifères, d'oiseaux, de grenouilles, de couleuvres et parfois de charognes. Il peut aussi se nourrir de gros insectes.

Technique de chasse : Le Busard passe environ 40 % de son temps en vol en quête de proies.

REPRODUCTION

Quand : début avril à la mi-juillet.

Nid : il niche au sol. Le nid est composé de brindilles d'herbes et de plantes aquatiques.

Ceufs : 4 à 6 œufs de couleur blanc.

Incubation : 28 à 36 jours.

Indépendance des petits : ils peuvent rester au nid jusqu'à 38 jours avant d'entreprendre leur premier envol. Les oisillons sont généralement dépendants de leurs parents durant 8 semaines.

DES OISEAUX À DÉCOUVRIR...

DES MILIEUX À PROTÉGER !



© Marianne B. Desrosiers

© OBV CARA

Si vous désirez en apprendre davantage sur les oiseaux champêtres ou pour trouver des solutions qui permettent une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et la faune ailée, nous vous invitons à communiquer avec :



Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption, OBV CARA
100, rue Fabre, Joliette (Québec) J6E 9E3
☎ 450 755-1651 ☎ 450 755-1653
✉ info@cara.qc.ca www.cara.qc.ca

Vers une gestion responsable, pour une utilisation durable des ressources en eau du territoire !



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada. This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Avec la collaboration :

